

3^{ème} journée ASH :

La personne

ressource



Vendredi 22 mars 2019

A l'école Saint Bénigne

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :
Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY



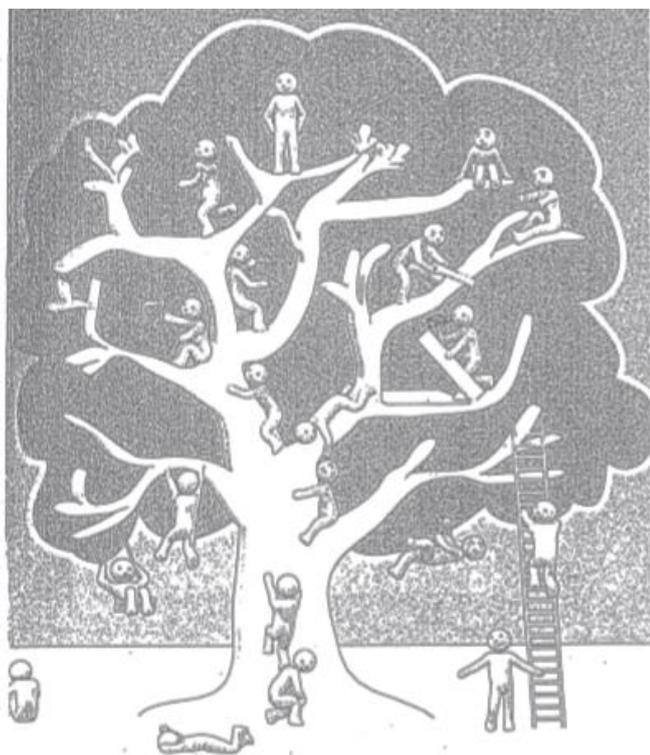
Intervention de Nathalie BERARD

Conseillère pédagogique

à l'Inspection Académique ASH de la Côte d'Or

Quel personnage te ressemble en tant que personne ressource ?

D'après l'arbre de l'agenda CCE, voici ce que vous avez pu dire :



difficulté
accrocher
progression
découvrir
contact
avancer
polyvalence
aider
solitude
sourire
isolement
partant
confiance
doute
construire
ensemble
soutien
progresser
former
protéger
recherche
confrontation
équipe
apprendre
changement

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :
Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY

Quelles missions pour la personne ressource ?

Ce changement de posture et de regard sera un travail sur le long terme pour toute notre société.

Les attendus de l'épreuve 3 du CAPPEI pour l'Académie de Dijon :

L'épreuve 3 correspond à une présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. C'est un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission.

Le document de l'Académie de Dijon :



Le cadre réglementaire :

Arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de l'examen :

L'épreuve 3 consiste en une «présentation pendant 20 minutes d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive et de sa connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, suivie d'un échange d'une durée de 10 minutes avec la commission. La présentation peut se faire à partir de tout support écrit ou numérique (enregistrements audio, vidéo, etc.)».

Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 :

« Il s'agit pour le candidat de présenter une action de sensibilisation, d'information, de valorisation d'une action pédagogique à destination de professionnels de l'éducation ou de partenaires ».

Points de vigilance concernant l'oral devant le jury :

- L'épreuve orale devra correspondre aux attendus de l'examen en matière de durée (20 minutes de présentation et échange avec le jury d'une durée de 10 minutes). La présentation se fera à partir de tout support écrit ou numérique. Les documents présentés au jury devront :
 - témoigner d'une action auprès de professionnels de l'éducation ou de partenaires de l'école ou de l'établissement, o faire apparaître le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive, o montrer que le candidat connaît l'ensemble des modalités de scolarisation ou de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers.
 - L'action choisie et présentée par le candidat devra faire l'objet d'une analyse structurée mettant en évidence les points forts au regard de la démarche entreprise. La qualité de l'exposé sera examinée avec toute l'attention nécessaire.
 - Le témoignage du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive devra faire apparaître deux dimensions de la mission :
 - Le rôle sensibilisateur à l'éducation inclusive : la commission sera attentive au fait que le candidat veille à créer une vision partagée de l'inclusion et contribue à l'élaboration d'une véritable politique en ce domaine.
 - Le rôle moteur au développement de l'éducation inclusive : le candidat sera vigilant à mettre en exergue, au travers de l'action présentée, au moins l'une des mesures suivantes :

- l'incitation à la mise en Œuvre dans les classes, dispositifs ou structures, d'actions pédagogiques différenciées et adaptées ■ l'aide à l'identification des besoins des élèves et de leurs répercussions sur les apprentissages a la participation à l'analyse et au traitement des situations pouvant faire obstacle ■ l'aide à la mise en Œuvre collective d'une pédagogie différenciée et adaptée à tous les élèves ■ l'aide à l'identification des besoins des enseignants et des personnels prenant en charge les enfants ou adolescents (AVS, AMP, ETS, ATSEM, ATOSS, ...) en terme de formation ■ la participation à l'élaboration progressive et adaptée du parcours individuel des élèves.
- Dans le cadre de la connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le candidat devra montrer qu'il possède une certaine maîtrise des concepts en jeu, qu'il a intégré les textes réglementaires en vigueur, qu'il sait identifier les ressources territoriales.
- Lors de l'échange avec la commission, le candidat devra être en mesure de répondre aux sollicitations en tenant compte des remarques formulées. Une attention sera portée sur la capacité du candidat à justifier son argumentaire et à analyser des exemples de situations qu'il veillera à présenter à la commission de manière à éclairer ses réponses.

Proposition de grilles d'aide à l'évaluation des compétences du candidat :

Dossier présenté	Evaluation des membres de la commission
<p>Penser, concevoir et élaborer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'action présentée par le candidat est claire et respecte le format demandé (20 minutes de présentation) - le support est présenté sous forme écrite ou numérique <p>Les documents présentés à la commission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - témoignage d'une action auprès de professionnels de l'éducation, de partenaires de l'école ou de l'établissement, o font apparaître le rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive, o montrent que le candidat connaît l'ensemble des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. - L'action choisie et présentée par le candidat devra faire l'objet d'une analyse structurée mettant en évidence les points forts au regard de la démarche entreprise. La qualité de l'exposé sera prise en compte. 	
<p>Mettre en Œuvre, animer et communiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au regard de l'action présentée, le candidat fait montre d'efficacité dans son témoignage : - analyse de la situation amenant au choix de l'action menée o présentation planifiée et structurée o choix des exemples pour valoriser le témoignage o précision des propos, absence de répétitions o mise en évidence des points forts et des limites de l'action entreprise - qualité de l'exposé : o aisance langagière o registre de langue adapté o clarté du discours, concision et précision o utilisation pertinente de support numérique le cas échéant 	
<p>Accompagner :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le témoignage du rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive fait apparaître deux dimensions de la mission : <ul style="list-style-type: none"> o le rôle sensibilisateur à l'éducation inclusive : vision partagée de l'inclusion et élaboration d'une véritable dynamique en ce domaine. o Le rôle moteur au développement de l'éducation inclusive : mise en exergue, au travers de l'action présentée, au moins d'une des mesures abordées dans les points de vigilance - Dans le cadre de la connaissance des modalités de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, le candidat montre qu'il possède une certaine maîtrise des concepts en jeu, qu'il a intégré les textes réglementaires en vigueur, qu'il sait identifier les ressources territoriales. 	

<p>Observer, analyser et évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'échange montre que le candidat sait : <ul style="list-style-type: none"> justifier ses choix et mettre en exergue la structure générale de sa prestation, commenter ses choix de manière à montrer une cohérence d'ensemble avec son action en tant qu'enseignant personne ressource, analyser des exemples de situations de manière à éclairer ses réponses, élargir les horizons (classe, école, établissement, circonscription, département, ... valoriser la diversité des expériences passées, en matière de culture professionnelle, le candidat dispose de références. Il sait conjuguer théorie et pratique et en faire part. au regard de l'éthique professionnelle, le candidat : <ul style="list-style-type: none"> manifeste la justesse de son positionnement o a conscience des problèmes de confidentialité : secret partagé, partage d'informations aux accompagnants, aux collègues, aux familles, ... 	
<p><u>Commentaires de la commission :</u></p>	
<p style="text-align: center;">NOTE / 20 :</p>	

Jeux de rôles

Quels arguments pour et contre l'éducation inclusive ?



<i>Arguments contre</i>	<i>Arguments pour</i>
<p>Les effectifs sont trop lourds, on a déjà trop d'élèves.</p>	<p>On a moins d'élèves par classe ou nous sommes deux enseignants par classe : on peut mieux s'occuper des élèves (co-enseignement, co-intervention).</p>

<i>Arguments contre</i>	<i>Arguments pour</i>
On n'est pas formés pour ça, on ne sait pas faire, on n'a pas les outils pour inclure vos élèves. Je ne peux pas prendre un élève en plus s'il n'a pas d'AVS.	Un travail entre les professeurs spécialisés et de milieu ordinaire se met en place. Tu ne seras pas tout seul, je serais là pour t'aider en tant que personne ressource.
Les handicapés seront mieux entre eux, et on ne délaissera pas ou tirera pas vers le bas ceux qui vont bien. Cela peut perturber, mettre à mal les autres élèves. Ils ne seraient plus disposés à apprendre. Et que vont dire les familles ?	Les élèves sont moins stigmatisés. Les différences sont connues et donc acceptées. L'inclusion permet la socialisation. Tous les élèves sont tirés par le haut. Les compétences spécifiques et les expériences sont valorisées.
Les emplois du temps sont trop compliqués à mettre en place. Cela prend trop de temps, du travail supplémentaire et beaucoup de paperasse.	C'est la loi de 2005 ainsi que la loi de 2015 pour les ULIS.
Les programmes sont trop lourds et inadaptés. On leurre les élèves et leurs familles. Il ne faut pas faire de différence entre les élèves.	Les programmes ainsi que les documents d'applications mettent en avant la différenciation pédagogique.
Que fera-t-il l'année prochaine ? Et les évaluations ? Il faut bien qu'il passe les mêmes ? Ce sont les mêmes examens ! Nous avons l'obligation de mettre des notes donc les critères de notation doivent être identiques.	Nous devons utiliser les évaluations par compétences grâce au Livret Scolaire Unique. Des attestations de compétences sont données lors de la non validation des diplômes.
J'ai mal au dos...	...

Intervention de Marilyn AUMIGNON :

Poste Itinérant d'Aide à l'Inclusion

Explications de Marilyn AUMIGNON :

Le poste PIAI (Poste Itinérant d'Aide à l'Inclusion) a été pensé par la commission A SH de l'époque (année 2000).

Le Directeur Diocésain défendait une politique d'aide aux élèves. (A SH).

La demande des enseignants, des chefs d'établissement et de certains enseignants spécialisés était forte quant à un accompagnement des élèves reconnus porteurs de handicap, ainsi que pour des élèves qui interrogeaient les enseignants.

De nombreuses personnes ont travaillé autour de ce projet de poste (analyse des besoins et réflexions).

C'est en 2006 que ce poste a pu voir le jour (Égalité des chances).

Le profil du poste a été défini par la DIDEC (avoir été chef d'établissement, avoir enseigné dans de nombreux niveaux de classe, être enseignant spécialisé et accepter de se former à une pathologie spécifique).

Les missions ont été rédigées par la responsable A SH (voir partie « les missions »).

Depuis quelques années, un poste PIAI collège est existant (mi-temps) et un mi-temps en primaire a été mis en place l'an passé.

J'ai appris que l'éducation nationale allait mettre en œuvre des postes PIAL.

A ce jour, j'ai mission auprès de 23 écoles, mais je travaille principalement sur 18 écoles dans le département, soit environ 100 élèves de « signalés » et 68 suivis (43 MDPH, 19 en cours de reconnaissance).

Il arrive de plus en plus fréquemment que j'intervienne en amont d'une scolarisation (crèche, PMI, CHU, famille..) afin d'envisager et d'aménager au plus près des besoins de l'élève, en vue de sa future scolarisation.

// question travail enseignant E :

Il n'y a pas d'incompatibilité (ou autre) //travail des enseignants E . (les missions sont encore différentes, leur temps de travail en classe (co enseignement...) ne leur permet pas toujours de mener ce type d'actions auprès des élèves porteurs de handicap, de surcroît souvent elles n'interviennent pas auprès de ces élèves.

Il est régulier que certaines fassent directement appel à moi pour aider à la compréhension et à la recherche d'aides pour des élèves qui interrogent l'école.

A certains endroits la collaboration est régulière très riche, à d'autres lieux , nous travaillons ponctuellement autour d'une problématique d'élève (ens, ens E, chef d'établissement, PIAI...) afin d'envisager des hypothèses, de recherches les solutions adaptées et efficaces pour aider l'élève, évaluer la pertinence de tel ou tel outil (compensation, outil informatique, avs..).

Ce travail est intéressant et évite la multiplicité « sauvage » des interventions, ainsi que la forte demande de « bilans » aux familles (coûteux et souvent peu pertinent si des choses n'ont pas été tentées en classe).

Avec les enseignants, il m'arrive de proposer de prendre en charge la classe (très ponctuellement) et de leur demander d'observer leurs élèves et principalement celui qui les préoccupe ou qui leur pose

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :

Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD

Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY

problème.

Le travail avec les familles est essentiel, il permet d'établir une relation de confiance, des « limites » //associations handicap, d'accompagner vers la reconnaissance du handicap et parfois orientation vers un dispositif. Même si la mission première du PIAI est de privilégier le parcours dans l'école « ordinaire ».

Quelques qualités nécessaires :

Repères forts à l'institution.

Empathie.

Connaissances des programmes, de certaines pathologies...

Pédagogie

Savoir se tarie, entendre, recueillir, accepter (sans juger).

Être disponible, accessible.

Être réactif (selon certains lieux et difficultés).

Adaptabilité (changement d'école, de niveaux, de pathologie, d'enseignement, de projets..... et nécessité d'appréhender cela afin de proposer ensuite des adaptations et aménagements que l'école, l'enseignant concerné pourra mettre en place...

Difficultés :

La ligne parfois entre les missions et le rôle d'un conseiller pédagogique (il faut rester attentif à cela)

Se sentir « indispensable », « sauveur » et ou parfois « donneur de leçons »

Travail de recherche, de formation, d'information,

Temps de travail : grandes journées !!! R//apports théoriques, pratiques, penser au plus près des besoins de l'élève.

Je peux ajouter que en général, j'ai de bons retours de ma mission, les chefs d'établissement, les enseignants, les familles sont satisfaits de cette aide apportée.

Même si les choses évoluent, aujourd'hui encore nombreuses personnes disent avoir encore besoin de ce type d'accompagnement.

Missions du PIAI :

L'enseignant du PIAI (poste itinérant d'aide à l'inclusion) sera personne ressource auprès des chefs d'établissement, des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire et des familles.

Ce poste permettra de croiser les regards et d'avoir d'autres réponses que celles apportées par le maître E ou le psychologue.

Auprès des chefs d'établissements :

Faire tomber les appréhensions. Information et aide pour la compréhension du handicap. Aide à l'observation et à l'évaluation de l'élève. Travail avec les familles ; entretiens, médiations, dossiers MDPH. Clarifier les missions de l'AVS auprès d'un élève, d'un enseignant, de la famille. Présence aux équipes éducatives et de suivi de scolarisation.

Auprès des enseignants :

Faire tomber les appréhensions. Information et aide pour la compréhension du handicap. Évaluer les compétences des élèves. Construire des pistes pédagogiques. Aider à la rédaction et à la mise en place du projet personnel de scolarisation. Proposer, apporter des outils théoriques et pratiques (Selon les besoins). Personne ressource pour la réflexion autour des PPRE.

Auprès des enseignants spécialisés :

Elaborer conjointement des propositions de prises en charge.

Analyser des évaluations des élèves, des demandes d'aide.

Échanger, croiser les regards autour des difficultés des élèves.

Auprès des auxiliaires de vie scolaire :

Information et aide à la compréhension du handicap. Clarification de leur mission et de leur posture.

Auprès des familles :

Répondre à leurs interrogations. Rassurer. Être médiateur entre l'école et la famille. Récolter des informations.

Permettre une réelle pédagogie inclusive :

L'enseignant du P.I.A.I :

- sera médiateur entre l'école et la famille,
- sera expert (équipe éducative, dossier MDPH, évaluations, apport d'outils),
- mettra en place un réseau de partenaires : institutions, psychologues scolaires, maîtres référents, associations d'enfants handicapés, partenaires sociaux, partenaires médicaux ...

Intervention d'Isabelle BUTET :

Enseignante personne ressource

en ULIS collège à Saint Joseph Dijon

Enquête sur l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers auprès des membres du personnel du groupe Saint-Joseph La Salle et actions proposées et envisagées :

Pourquoi cette enquête ?

Constats :

- De nombreux enseignants ne connaissent pas le fonctionnement des dispositifs ULIS et de la SEGPA.
 - De nombreux enseignants se disent en difficulté pour accueillir des élèves à Besoins éducatifs particuliers notamment lorsqu'ils sont accompagnés par des AESH ou par la mise en œuvre des PAP.
- Mais les propos isolés de quelques collègues ne peuvent pas être considérés comme représentatif des connaissances et du ressenti des 231 enseignants que compte le groupe.

Comment l'enquête a-t-elle été construite ?

Construction de l'enquête à partir de la méthodologie proposée par l'ouvrage de François de Singly :
Le questionnaire

Collaboration avec deux collègues SEGPA et ULIS Pro

Demande du chef d'établissement d'étendre l'enquête aux personnels des services généraux.

Objectifs :

- Recueillir des informations pour proposer des actions ciblées.
- Informer sur les élèves à BEP et des élèves en situation de handicap car parler, c'est déjà faire exister.

4-Cochez si vous savez de quoi il s'agit :

- un PAP
- un GEVASCO
- un PPS
- une ESS
- le co-enseignement ou la co-intervention

5-Avez-vous déjà appliqué un PAP dans l'une de vos classes ?

- Oui
- Non

6-Si oui, avez-vous trouvé que la mise en oeuvre du PAP a été...

- très facile
- facile
- compliquée
- très compliquée

Pouvez-vous donner des précisions ?

Votre réponse

7- Avez-vous déjà bénéficié d'une formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ?

- Oui
- Non

Si vous faites partie des services généraux (administration générale, service informatique, personnels éducatifs, service de nettoyage et de travaux, infirmerie), merci de passer directement à la question 8.

1-Depuis combien d'années enseignez-vous ?

- Moins de 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Entre 10 et 20 ans
- Plus de 20 ans

2-Actuellement, dans quelle structure enseignez-vous ?

- A l'école maternelle
- A l'école élémentaire
- Au collège
- Au lycée professionnel
- Au lycée général
- Dans l'enseignement supérieur

3-Trouvez-vous que vous avez les outils suffisants pour répondre aux besoins des élèves en difficulté ?

- Oui
- Non

8-Seriez-vous intéressé pour participer à une formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers en interne ?

- Oui
 Non

Si oui, sur quel(s) sujet(s) précisément ?

Votre réponse

9-Connaissez-vous le fonctionnement des dispositifs ULIS (profil des élèves, niveau des élèves, âge des élèves...) ?

- Oui
 Non

10-Connaissez-vous le fonctionnement de la SEGPA (profil des élèves, niveau des élèves, âge des élèves...) ?

- Oui
 Non

11-Avez-vous déjà accueilli dans vos classes ou dans votre service un élève d'ULIS ?

- Oui
 Non

Avez-vous déjà accueilli dans vos classes ou dans votre service un élève de SEGPA ?

- Oui
 Non

12-Si oui, trouvez-vous que cet accueil a été...

- très satisfaisant
 satisfaisant
 peu satisfaisant
 pas du tout satisfaisant

13-Pensez-vous qu'accueillir un élève d'ULIS ou de SEGPA dans vos classes ou dans votre service donne une plus grande charge de travail ?

- Non, aucune
 Oui, un peu
 Oui, beaucoup
 Oui, trop

Vos remarques et suggestions sur cette enquête :

Votre réponse

Merci pour votre participation.

ENVOYER

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

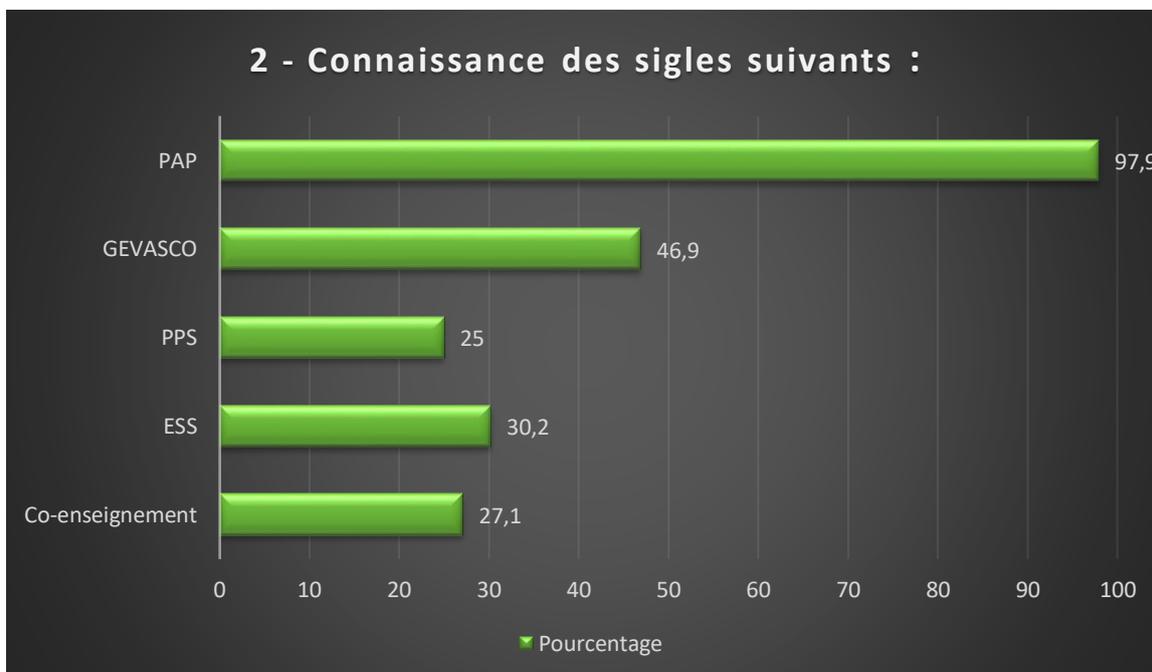
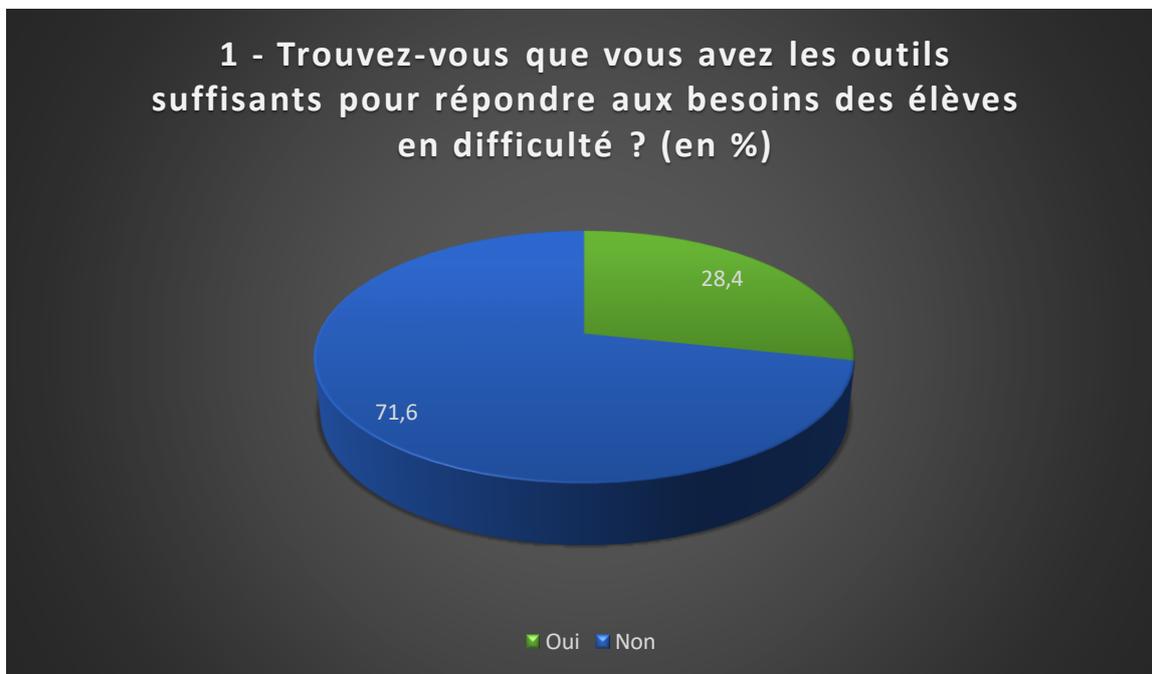
Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :
Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY

Les résultats de l'enquête

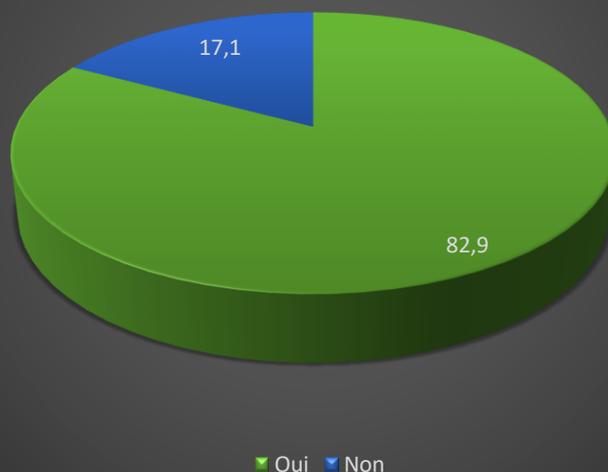
108 professeurs sur 231 et 14 personnes des services généraux sur 113 ont répondu au questionnaire en ligne.

Les réponses 1 à 4 concernent uniquement les professeurs.

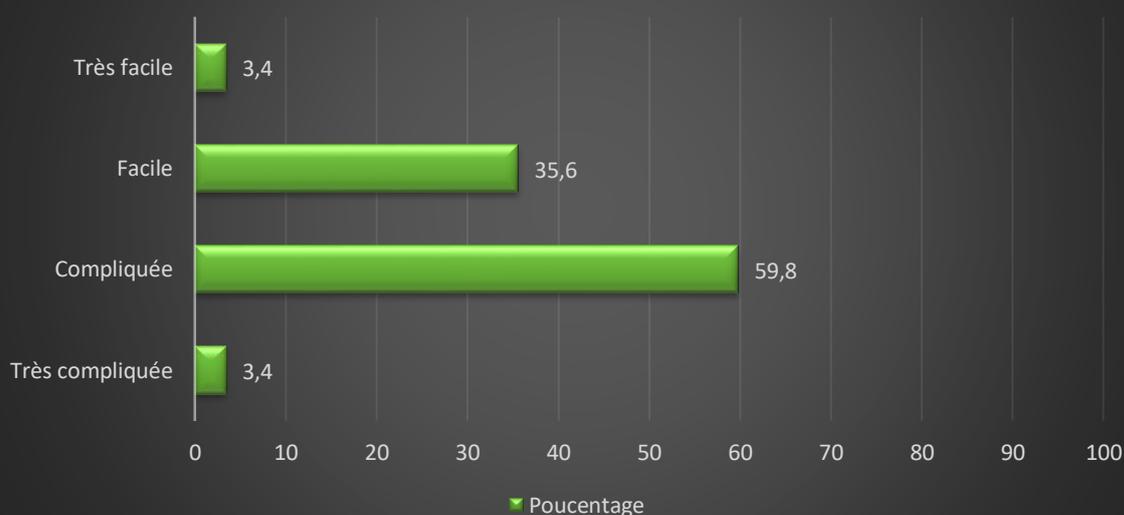
Les réponses 5 à 10 concernent tous les personnels interrogés.



3 - Avez-vous déjà appliqué un PAP dans l'une de vos classes ? (en %)



4 - Si oui, avez-vous trouvé que la mise en oeuvre du PAP a été...



Concernant la mise en œuvre des PAP, les difficultés rencontrées sont principalement d'ordre organisationnelles :

- la gestion du temps : coûteux en temps pour les enseignants, tiers temps compliqué à mettre en œuvre au sein de la classe
- la gestion des évaluations : types d'évaluations préconisées compliquées à mettre en œuvre.
- l'adaptation des supports : difficultés pour adapter les documents.

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :
Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY

- la gestion matérielle : trop grands écarts entre les préconisations et les possibilités de mise en place (classes trop chargées, trop de PAP dans une même classe...)
- la gestion administrative : trop de documents à gérer, difficultés pour récupérer les documents venant d'autres structures, absence de mode d'emploi pour mettre en œuvre un PAP, manque d'informations, demandes parfois pressantes des parents.

Certains professeurs s'interrogent également sur l'efficacité des PAP en faisant part

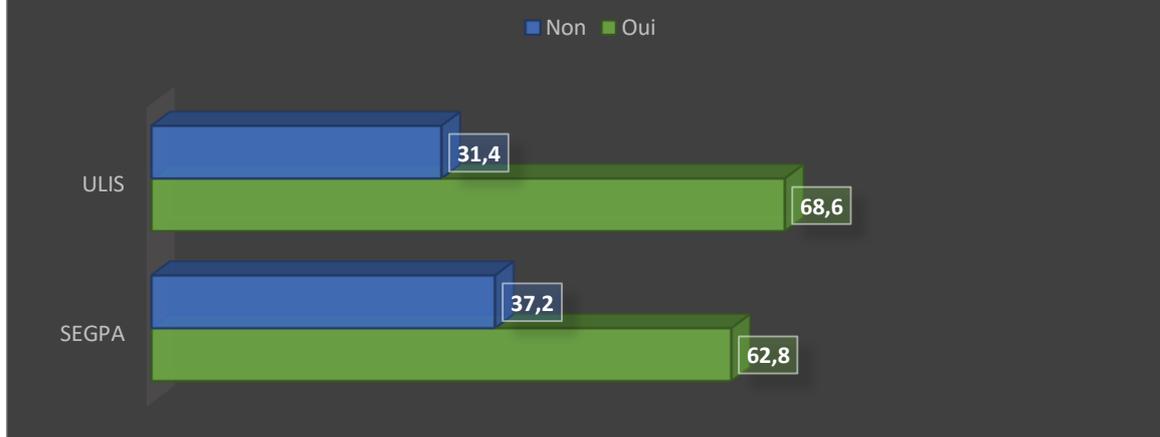
- d'aménagements peu concluants.
- de leurs inquiétudes sur la différence de traitement entre les élèves d'une même classe.
- de leur questionnement sur les capacités d'adaptation dans la vie active des jeunes ayant eu des adaptations durant leur scolarité.

Les professeurs qui en revanche trouvent les PAP faciles à mettre en œuvre mettent en avant que l'important est de voir ce qui aide les élèves, de s'adapter selon les besoins, de voir ce qui fonctionne et de réajuster si nécessaire.

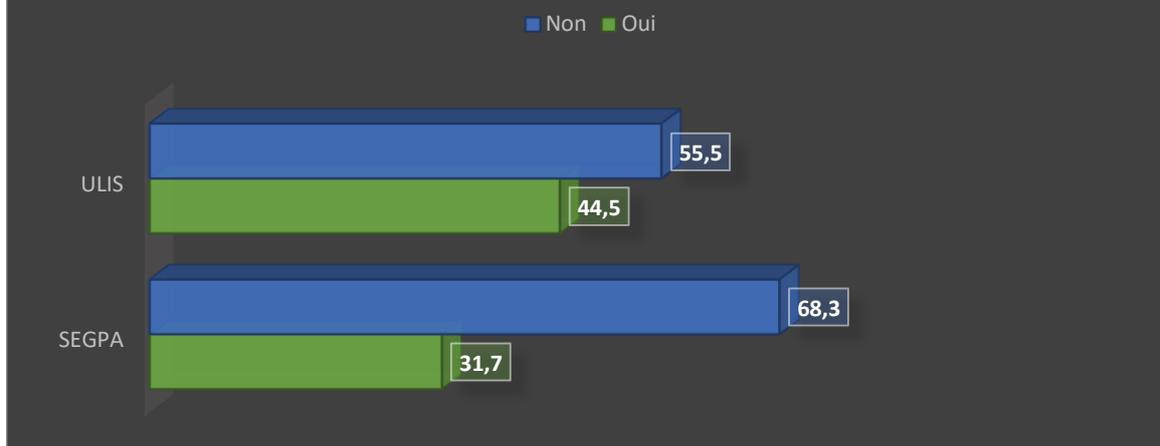
Ils citent les différents types d'adaptations qu'ils ont l'habitude de proposer dans leur pratique :

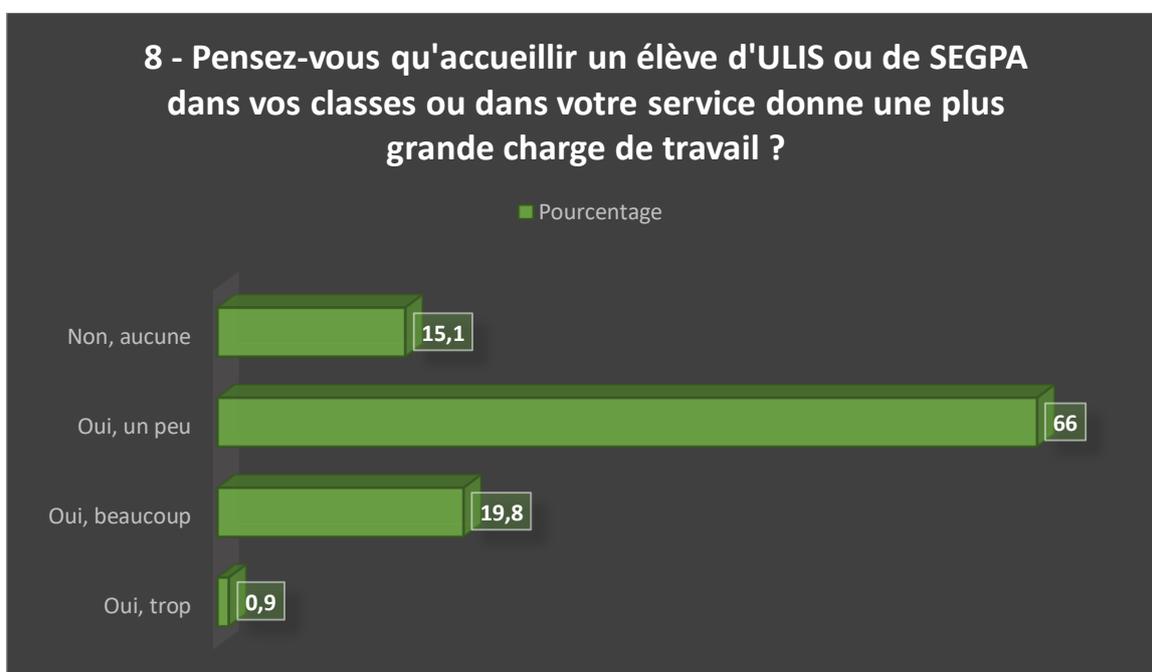
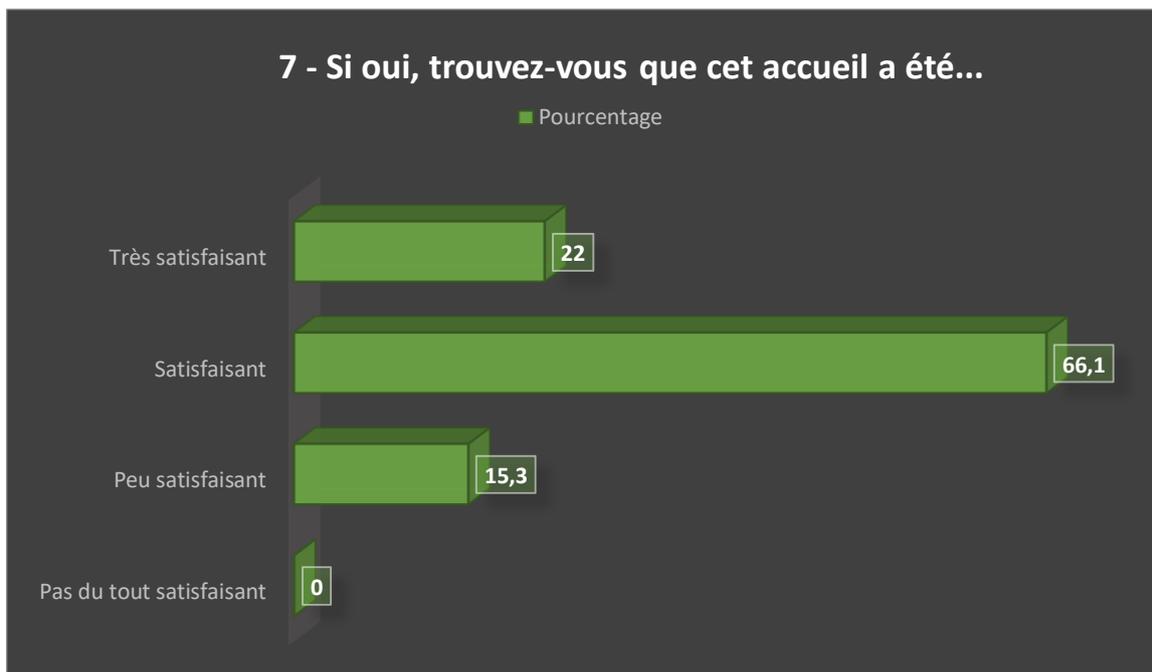
- typographies et tailles de police spéciales pour les dys.
- évaluations à l'oral
- dictées à trous
- remise au propre du cours
- reformulation des consignes
- nombre d'exercices réduit
- tiers temps
- notation plus souple
- orthographe non prise en compte

5 - Connaissez-vous le fonctionnement (profil des élèves, niveau des élèves, âge des élèves...) des dispositifs ... ? (en %)

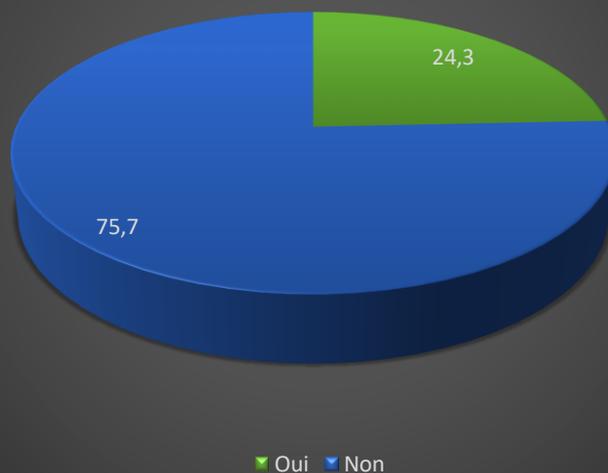


6- Avez-vous déjà accueilli dans vos classes ou dans votre service un élève de ... ? (en %)

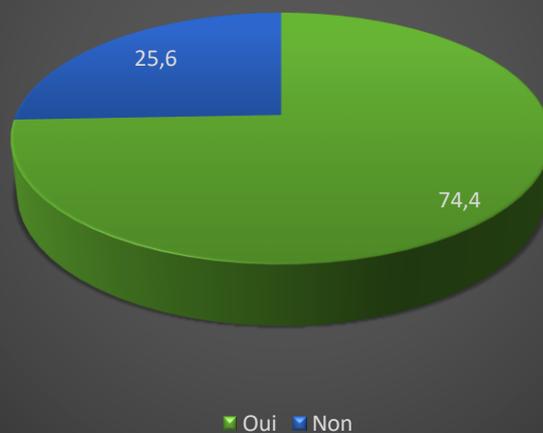




9 - Avez-vous déjà bénéficié d'une formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers ? (en %)



10 - Seriez-vous intéressé pour participer à une formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers en interne ? (en %)



Les thèmes souhaités pour une formation sur les élèves à besoins éducatifs particuliers sont les suivants :

- les troubles affectants les apprentissages : troubles dys, troubles du comportement, troubles psychiques, troubles autistiques, précocité.
- les difficultés d'apprentissages : les élèves qui ont un niveau très bas et/ou qui décrochent, les difficultés de compréhension.
- les différents niveaux d'aide : PPRE, PAI, PAP, PPS et qui les accorde ainsi que leur mise en œuvre (en particulier quand il y en a un grand nombre dans une même classe.)
- les profils des élèves d'ULIS et de SEGPA.
- le travail en co-projet.
- la pédagogie différenciée : avec des exemples d'adaptation, de remédiation, d'outils d'évaluation adaptés.

Les actions proposées à partir des résultats de l'enquête

Auprès des personnels des services généraux et des fédérations de parents d'élèves :

-Actions individualisées à partir des questionnements et des attentes de chacun.

Projet pour l'année à venir : Création d'une brochure de présentation des ULIS collège, des ULIS pro et de la SEGPA et également information auprès des représentants de parents d'élèves.

Auprès des enseignants

-Présentation des dispositifs ULIS et de la SEGPA lors des journées pédagogiques de fin d'année et de pré-rentrée.

-Formation au sein de l'établissement sur l'école inclusive et la différenciation.

-Création d'un document d'accompagnement pour la mise en œuvre des PPRE, PAP et PAI pour le lycée professionnel.

Projets pour l'année à venir :

- Généralisation du document d'accompagnement pour la mise en œuvre des PPRE, PAP et PAI au reste de l'établissement.

-Actions de formation sur les différents troubles des apprentissages et des pistes de travail pour l'accompagnement des élèves qui en souffrent.

Intervention de Céline LAGNEAU :

Enseignante personne ressource

en ULIS pro au Lycée Saint Joseph Dijon

Mise en place de procédures pour les PAP, PAI, PPRE, PPS et Aménagement d'examen :

PRESENTATION DES DIFFERENTES PROCEDURES D'AIDE et ACCOMPAGNEMENT

PAI Projet d'accueil individualisé (page 2) <ul style="list-style-type: none">• Lié au MEDICAL (ex: pb santé, hyperactivité)	PPS (GEVASCO) Projet personnalisé de scolarisation (page 3) <ul style="list-style-type: none">• Lié au HANDICAP (reconnaissance MDPH)	PAP Plan d'accompagnement personnalisé (page 4) <ul style="list-style-type: none">• Lié aux troubles des apprentissages (ex: Dyspraxie, dyslexie, dys...)	PPRE Programme personnalisé de réussite scolaire (page 6) <ul style="list-style-type: none">• Projet d'aide Avant même de mettre en place PAP, ou contrat disciplinaire et pour tout élève redoublant
--	---	---	---

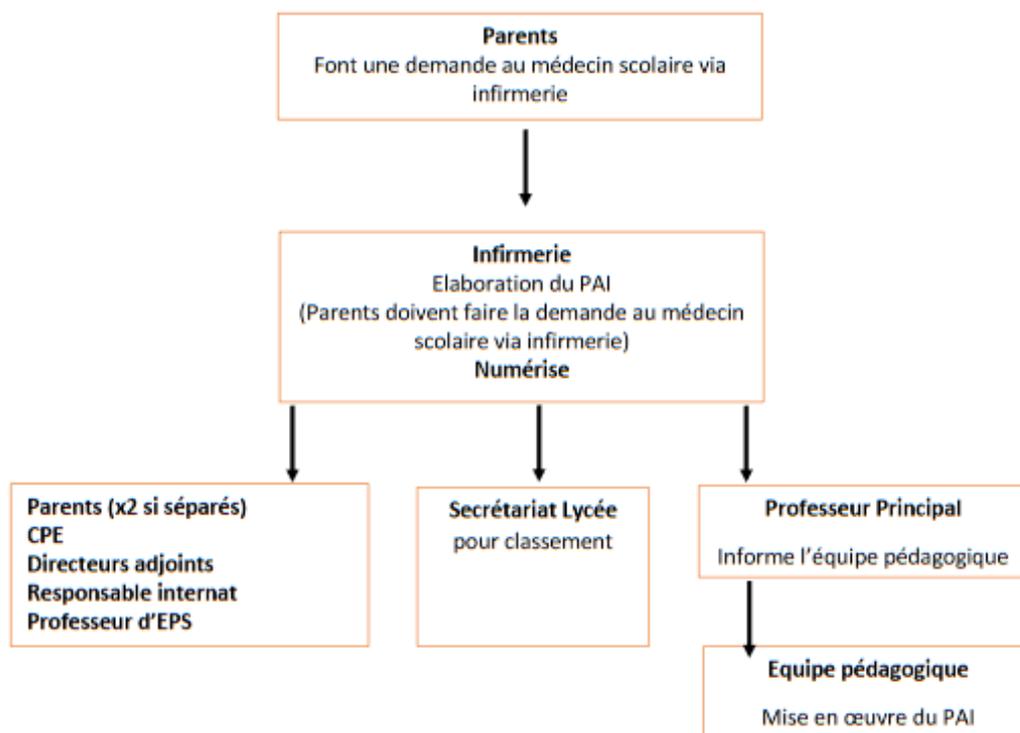
Aménagement d'examen page 5

Légende : En faisant **ctrl + clic** sur les étoiles  tout au long du document vous obtiendrez le document souhaité

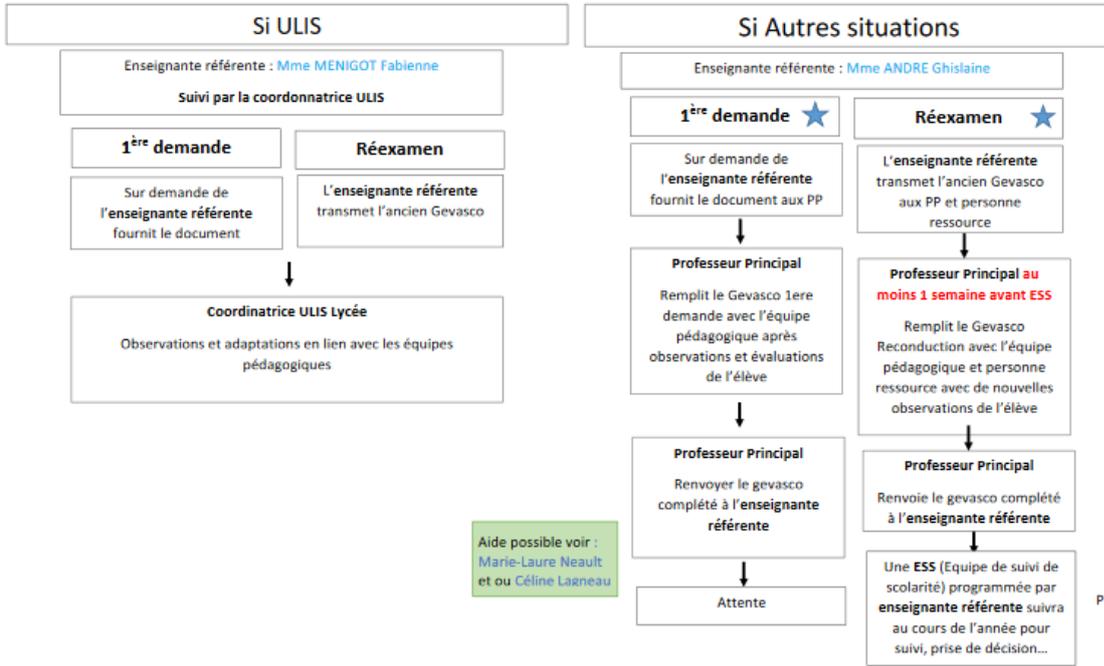
Page 1

PAI

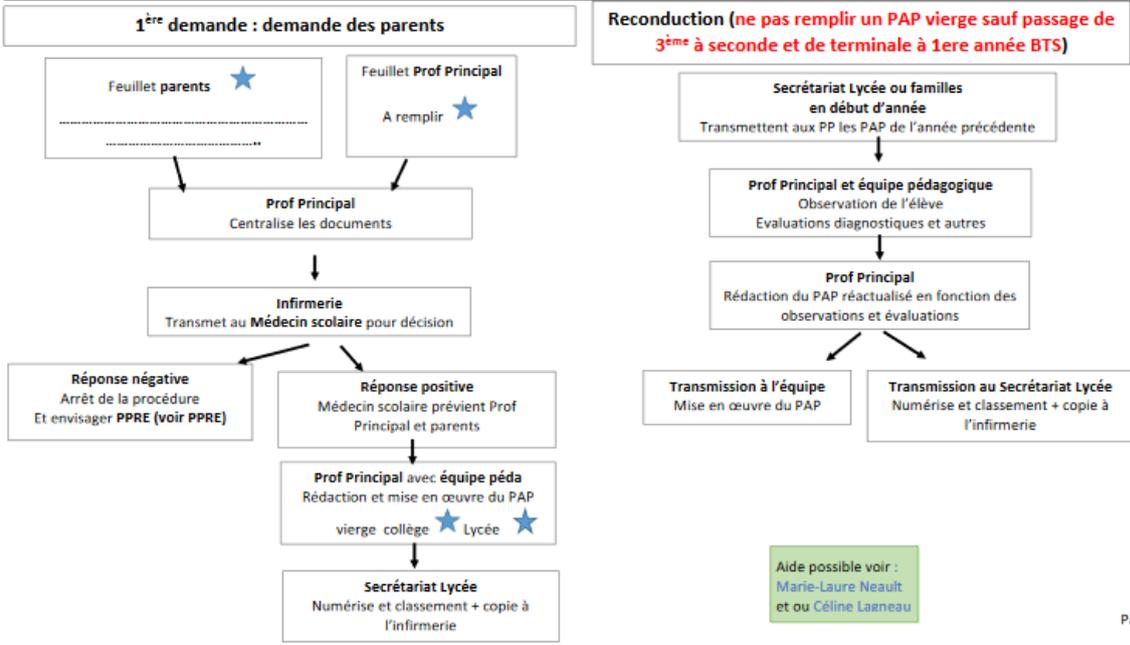
(Projet d'Accueil Individualisé)



GEVASCO(PPS) Projet Personnalisé de Scolarisation



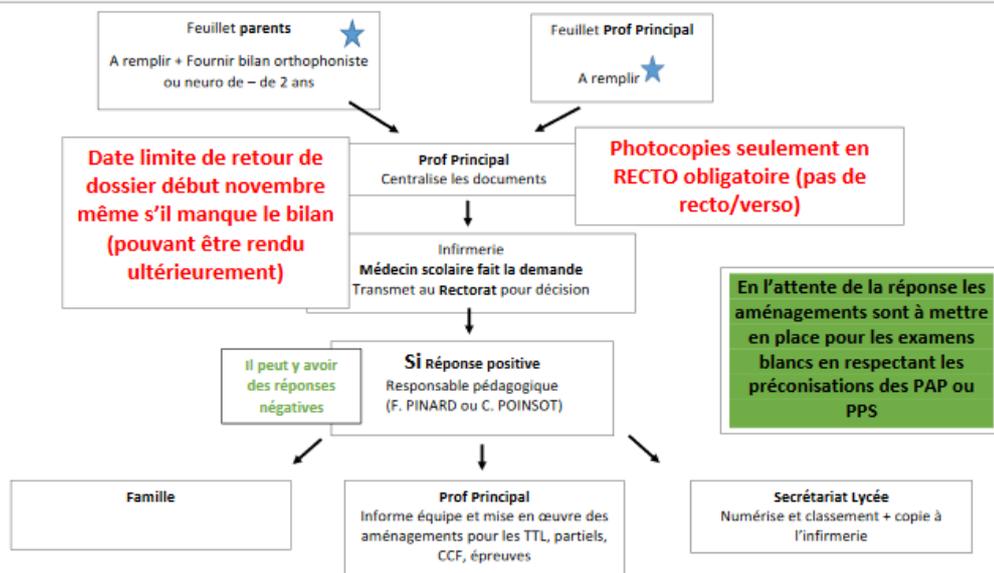
PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)



AMENAGEMENT d'EXAMEN

A noter les accords d'aménagement d'examen obtenus en première (Bac général ou pro) sont maintenus sans nouvelle demande en terminale et seront transmis par le secrétariat aux PP de terminale

Sauf si changement de filière général à pro ou changement d'académie

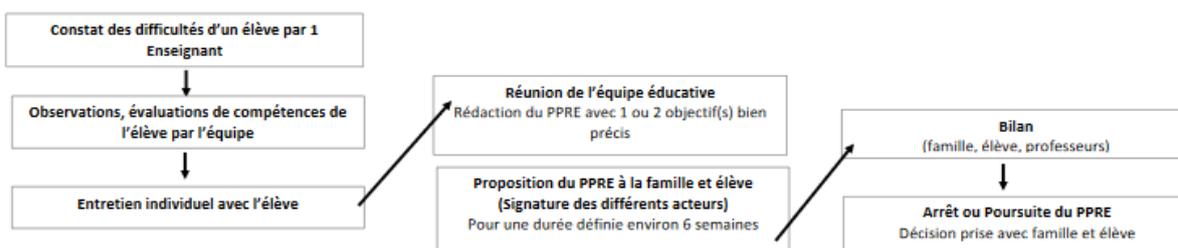


PPRE

Le PPRE (Programme Personnalisé de réussite éducative)

Lorsqu'un enseignant, ou plusieurs enseignants ou une équipe détectent des difficultés chez un élève, un PPRE peut être mise en place en équipe pour accompagner l'élève vers la réussite. Les difficultés peuvent être de tout ordre (la plupart du temps sur des difficultés d'apprentissage mais cela peut fonctionner aussi pour le comportement)

Avant même la mise en œuvre d'un PAP, ou d'un contrat disciplinaire des tentatives d'aide devraient avoir été proposées



Aide possible voir :
Céline Lagneau
et ou Marie-Laure Neault

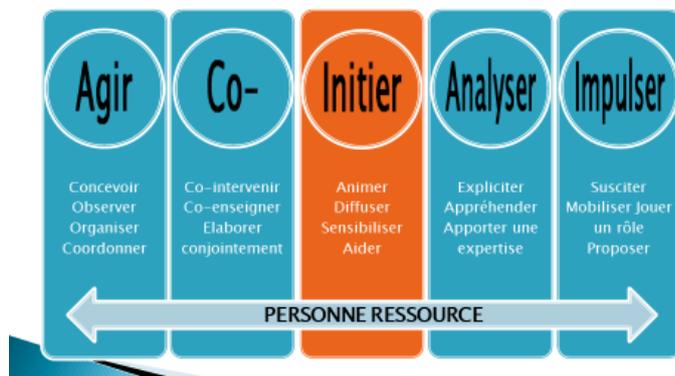
Exemples de PPRE ★★ ★

Page 6

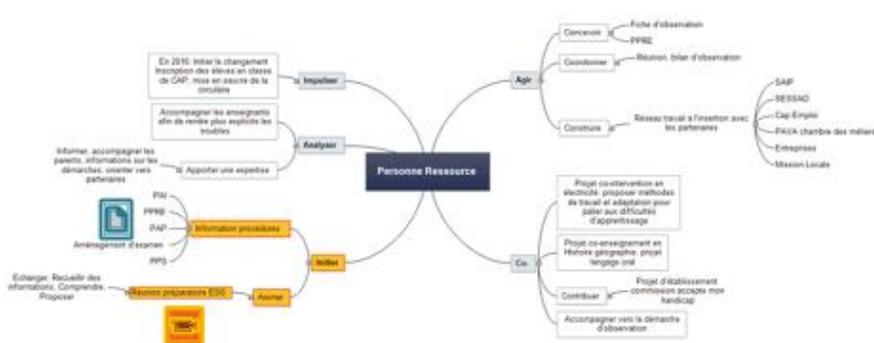
CATEGORISATION

actions personne ressource

à partir du référentiel enseignant spécialisé, des contenus de formation école inclusive (tronc commun et modules de professionnalisation)



Champ d'action personne ressource: mes actions



INITIER

- ▶ Pourquoi?
- Enquête et retours

ANALYSE

- Les obstacles, les hypothèses de compréhension
- Les facilitateurs, les hypothèses de compréhension

EVALUATION

Et après?

- Avec les enseignants poursuivre diffuser avec une action « Inclus' dating »; objectifs leur proposer et travailler sur des outils concrets (fiche d'observation, PPRE, adaptations, pédagogies nouvelles ou différenciées)
- Se rendre visible: Prise de parole aux pré-rentrées, affichage de l'emploi du temps personne ressource, fichier école inclusive dans le commun professeur à alimenter
- Répondre à leur besoins de formations, informations sur les BEP au sein même des cours: poursuivre la dynamique lancée sur les co-projets (épreuve 2)

Et après?

- ▶ Sur le long terme:
Fin de la commission projet d'établissement « accueil ma différence », à la place travail de fond des personnes ressources au sein de la vie de l'établissement.
- Création d'outil et réseau:
 - Brochure d'information ULIS Lycée
 - Etablissements: d'autres CAP?
 - Entreprises: insertion professionnelle, sensibiliser aux BEP et handicap

Intervention de Stéphanie FEVRE :

Enseignante personne ressource

A la SEGPA du collège Saint Joseph Dijon

- 1) Présentation des demandes de formation des enseignants du groupe scolaire St Joseph La Salle suite à l'enquête menée au sein du groupe scolaire.
- 2) Choix d'une intervention sur la différenciation auprès de collègues de collège, de lycée professionnel et d'école primaire.
- 3) Visées de cette intervention sur la différenciation :
 - I. Au vu des profils d'élèves présents dans les classe : nécessité de différencier
 - II. Principes de l'Ecole inclusive et textes officiels
 - III. Présentation du projet inclusif d'un élève et échanges autour d'outils de différenciation

Mise en place d'outils pour aider les enseignants à différencier en fonction des BEP de leurs élèves :



Adapter son enseignement, c'est bien ... savoir pourquoi on le fait, c'est mieux !

Depuis la publication du BO du 29 janvier 2015, les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), après avis du médecin de l'Éducation nationale et ce, de la maternelle jusqu'au lycée. [circulaire n° 2015-016 du 22 janvier 2015 "le plan d'accompagnement personnalisé"](#)

Ce document officiel définit les mesures pédagogiques qui permettent à ces élèves de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel ils sont scolarisés et donc d'accéder plus facilement aux apprentissages.

Loin de viser l'exhaustivité, les pages suivantes permettent aux enseignants, aux élèves et à leurs parents d'apporter des idées d'adaptations mais surtout de comprendre et d'identifier en quoi elles sont nécessaires.



**Guide de ce code couleur :
j'adapte et je modifie pour...**

... réduire les difficultés liées au séquençage (alphabet, jours, mois, tables de multiplication...)	... réduire les difficultés du traitement visuel	... réduire les difficultés liées aux mémoires : mémoire de travail/ mémoire à long terme	... réduire les difficultés liées aux ressources attentionnelles	...éviter la spirale de la perte de l'estime de soi (amour de soi, vision de soi, confiance en soi)
--	---	---	---	---

Conception des supports écrits : - proposer des supports contenant des images en appui de la lecture - éviter les formats recto verso - numéroté les pages pour optimiser l'organisation temporelle - ...	Mise en page : - interligne 1,5 - taille des caractères : 14 minimum - police sans empattements* (Verdana, Arial, Tahoma...) - espacer les lettres et les mots *empattement : petit caractère qui forme l'extension d'une lettre ex.: le g dans Times New Roman	Avant d'aborder une nouvelle notion, faire un brainstorming pour mobiliser l'attention, faire émerger ce que les élèves savent déjà	Mettre les élèves en action en évoquant les différents contextes où cet apprentissage pourra leur servir	Communiquer les difficultés et besoins de l'élève à tous les collègues et à l'AESH* qui l'accompagne <small>*AESH : accompagnant de l'élève en situation de handicap</small>	Permettre et proposer l'utilisation des outils numériques : tablettes, ordinateurs, logiciels spécifiques...
Présentation des cours		Pratiques pédagogiques		En fin de séance :	
Consignes : - simplifier - réduire - fractionner - les présenter une à la fois - les dire et les écrire - ...	Présentation des informations : les varier le plus souvent possible : - cartes mentales = cartes conceptuelles et cartes heuristiques - tableaux - frises chronologiques - ...	Conscientiser les stratégies d'apprentissage : « voilà comment tu fonctionnes... », « comment peux-tu améliorer ta façon de ... »	Donner aux élèves les objectifs de la séquence/séance : donner sens à l'apprentissage	Prendre le temps de « poser » sa part de travail et ce qu'on attend de l'AESH, conformément à ses 4 missions d'accompagnement : 1) dans la vie quotidienne 2) aux activités d'apprentissage 3) la vie sociale et relationnelle 4) au suivi du PPS	Avant une évaluation, observer et faire observer l'essentiel, repérer ce sur quoi l'évaluation portera
				Lors de la préparation de classe/cours, anticiper les difficultés de certains élèves pour ne pas être pris de court et pouvoir répondre à leurs besoins spécifiques	

2

Document Bénédicte Dubois/IPP NPDC Inscrite de l'ouvrage « Génération distorsion »; docteur V. Gauthier © coll. Fondation d'adulte - éd. Exaeme et le dossier PAP-MEN/2004

Créer un climat de confiance dans la classe	Développer entraide, tutorat, coopération entre les élèves	Faire savoir aux élèves concernés, mais aussi aux autres, que les difficultés vont être prise en compte	Faire savoir aux parents des élèves que les difficultés vont être prises en compte	Valoriser l'élève en relevant chaque progrès, si minime soit-il
Attitudes, relations, gestes professionnels				
Autoriser les pauses	Éviter la double tâche (l'élève dyslexique, par exemple, est de toute façon, toujours en situation de double tâche quand il lit : il doit fournir un effort pour décoder et construire du sens, ce qui est source de fatigue et d'évitement.)	Limiter la quantité d'exercices	Instaurer un partenariat élève-enseignant-thérapeutes-parents-accompagnant de l'élève	Déramatiser l'erreur : Elle fait partie intégrante de l'apprentissage

Inciter l'élève à imaginer les questions qui pourraient lui être posées	Identifier chaque progrès de l'élève et lui rappeler son chemin parcouru	Aider à planifier les réactivations des leçons avant l'évaluation afin d'éviter le bachotage, complètement inefficace
Travail personnel à la maison		
Inciter l'élève à structurer le cours par des cartes mentales pour aider la compréhension et la mémorisation	Faire lire des documents ou des textes avant l'apprentissage en classe pour sécuriser l'élève et lever la part d'inconnu	Encourager l'élève à se faire faire des auto-contrôles, gages d'une mémorisation efficace

Proposer la lecture individuelle à voix basse	Autoriser la lecture avec une règle de lecture ou un cache pour éviter de se perdre dans le texte	Utiliser une police de caractère adaptée ex.: police Opendyslexic si cela aide l'élève (et lui seul peut l'exprimer...)	Ne pas imposer la lecture à voix haute aux élèves en difficulté devant les autres élèves	Utiliser un enseignement multisensoriel : entendre, lire, voir (schéma, dessins, pictogrammes...) écrire	Ne pas pénaliser l'orthographe
Inciter à une pause après chaque paragraphe pour vérifier la compréhension	Lecture			Langues étrangères	
Faire reformuler la consigne avec ses propres mots	Lire les questions avant la lecture du texte pour faciliter la prise d'indices	Surligner les mots-clés d'une consigne, d'un texte...	Lecture des consignes par : un adulte (AVS), un autre élève	Laisser à disposition des référentiels (vocabulaire, conjugaison, grammaire...)	Appliquer les conseils donnés de façon générale dans les autres rubriques

<p style="text-align: center;">Limiter la copie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner des photocopies - instaurer un tutorat - privilégier les exercices à trous 	<p style="text-align: center;">Être rigoureux sur certains résultats tout en limitant les exigences sur l'emploi de règles précises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - limiter la prise de notes - proposer un document photocopié créé par l'enseignant
Production d'écrit		
<p style="text-align: center;">Proposer d'écrire en prenant davantage de place pour favoriser la lisibilité et la structuration des textes</p>	<p style="text-align: center;">Raccourcir la longueur des productions écrites</p>	<p style="text-align: center;">Recourir à la dictée à l'adulte</p>

4

Vérifier la compréhension du vocabulaire Fournir des référentiels mots + dessins ou schéma	Se montrer compréhensif face à des erreurs d'inversion, de dates, de chiffres.	Anticiper un cours en proposant des documents à lire chez soi ou en atelier d'aide individualisée ou de soutien
Histoire, géographie		
Soutenir, vérifier tout ce qui concerne le repérage spatial et temporel, cela ne va pas de soi...	Utiliser des frises chronologiques simples, agrandir les cartes...	Appliquer les conseils donnés de façon générale dans les autres rubriques

Donner des textes à trous pour la restitution de théorèmes ou de définitions	Adapter les exigences en calcul mental	Autoriser la calculatrice	Autoriser des référentiels (tables, formules...)
Mathématiques			
Accepter plusieurs raisonnements permettant d'arriver au résultat	Fractionner les épreuves	Illustrer le texte et les consignes des situations problèmes	Eviter de sanctionner les tracés en géométrie

Vérifier que l'élève comprend bien les consignes lors de travaux sur des situations assez abstraites.	Simplifier les consignes et séparer chaque tâche par une ligne (ex. : au lieu de « dessinez un cercle que vous diviserez ensuite en quatre par le centre », préférer : « dessinez un cercle », « coupez-le en quatre. »	Faire appel à l'imagination, sortir des sentiers battus. Privilégier toujours le plaisir et la créativité à la contrainte de la lecture des consignes.
Activités artistiques		
Ne pas laisser partir l'élève sur des préjugés : ce n'est pas parce qu'on « dessine mal » qu'on a de mauvaises notes en arts plastiques, le dessin n'est qu'une infime partie de l'étendue de cette matière.	Garder des exigences en diminuant la quantité : dessiner deux visages au lieu de quatre.	Utiliser des supports adaptés (documents A3, couleurs, enregistrements...)

<p>Transformer les définitions pour qu'elles soient plus compréhensibles : simplifier le vocabulaire, l'interpréter autrement. L'idéal est de permettre à l'élève de le dire avec ses mots, il retiendra mieux</p>	<p>Vérifier ou faire vérifier systématiquement la trace écrite ou distribuer un document complet.</p>	<p>Utiliser souvent le recours à la morphologie des mots pour aider à la compréhension (<i>sécateur</i>)</p>	<p>Vérifier la compréhension des schémas (l'élève dyslexique se trompe souvent dans le sens des flèches)</p>
<p>Sciences (physiques & de la vie et de la terre)</p>			
<p>Revoir et faire verbaliser les mots de vocabulaire avant les exercices.</p>	<p>Proposer la trace écrite du cours sous la forme de textes de closure (textes à trous) en évitant qu'il ait à écrire des mots trop compliqués comme : œsophage, diagramme, chlorophylle.</p>	<p>Eviter la lecture d'un texte scientifique à voix haute car la difficulté des mots, expressions... renforce la gêne de l'élève. De plus, cela ne l'aidera pas à comprendre ce qu'il lit</p>	<p>Découper les consignes en étapes successives.</p>

<p>Les difficultés récurrentes sont d'ordre spatial et d'organisation du schéma corporel (déficit d'axe médian, défaut de latéralisation...) : amener l'élève à verbaliser</p>	<p>Faire travailler sur le ressenti des actions. Cet aspect est difficile pour tous les élèves en général et doit être rendu plus systématique. (muscles qui chauffent, tensions...)</p>	<p>Donner des consignes simples</p>
<p>EPS</p>		
<p>Valoriser l'élève en relevant chaque progrès, si minime soit-il</p>	<p>Découper les consignes en étapes successives.</p>	<p>Si l'élève adolescent a déjà construit un sentiment d'échec scolaire, l'estime de soi est déjà altérée. Dans ce cas, le rapport au corps est un obstacle supplémentaire.</p>

Evaluations

<p>Evaluer les progrès des élèves :</p>
<p>Evaluer, ce n'est pas « piéger » les élèves. L'évaluation s'inscrit dans une logique de repérage de progrès et d'acquisition des élèves, mais aussi de leurs besoins, dans la perspective de leur projet de formation et d'orientation. (cf. réf. compétences des métiers du professorat et de l'éducation, BO n° 30 du 25 juillet 2013)</p>
<p>Il existe 3 niveaux de différenciation pour l'évaluation (d'après le dossier de la commission scolaire des 3 lacs (Québec) : incidence de la différenciation sur l'évaluation des apprentissages)</p>

Les 3 niveaux de différenciation pour l'évaluation :	La flexibilité	L'adaptation	La modification
Pour qui ?	Pour tous les élèves de la classe.		-
C'est quoi ?	Elle se définit comme la souplesse qui permet d'offrir des choix à l'ensemble des élèves au moment des évaluations.	L'adaptation consiste à apporter un changement dans la façon dont se vit l'évaluation pour l'élève ayant des besoins particuliers. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées ne sont ni modifiés, ni diminués.	C'est une démarche exceptionnelle qui consiste à apporter un changement dans la nature même de l'évaluation pour l'élève ayant des besoins particuliers. Le niveau de difficulté des tâches à réaliser, les exigences ou les critères d'évaluation des compétences visées sont modifiés. Il est important que l'élève et ses parents comprennent bien l'incidence de ce type d'évaluation.
Comment ? Des exemples...	- Evaluer la production d'écrit : proposer un choix : écrire une lettre pour expliquer quelque chose, rédiger un texte descriptif... - En histoire-géographie, proposer l'évaluation sous différentes formes : carte heuristique, schéma, tableau, ou un écrit plus linéaire... - Dans de multiples domaines : parmi 10 exercices proposés, inviter les élèves à choisir les 3 exercices qu'ils veulent. -...	- accorder du temps supplémentaire. - « aérer » le document. (support A3) - agrandir la police de caractère. - autoriser la passation de l'évaluation dans un endroit isolé. (avec l'AESH ou l'enseignant spécialisé). - laisser un référentiel (sous-main...) pour pallier certaines difficultés. - autoriser la règle de lecture pour éviter de se perdre dans le texte. - proposer le même texte qu'aux autres élèves mais avec les mots espacés -...	- l'enseignant (ou l'AESH) a souligné des mots ou phrases-clés dans les consignes ou des énoncés. - réduire le nombre questions. - aide de l'adulte (enseignant, AESH...) pour identifier les données nécessaires à la résolution d'un problème. - compléter un texte de closure (à trous) - proposer une dictée à trous pour réduire la charge de travail. - lecture des consignes ou du texte à l'élève. (par l'AESH ou un pair) - faire lire le texte à la maison ou en atelier de soutien avant la passation de l'évaluation. -...

7

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH 21 :
Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY



Comment différencier au quotidien pour répondre aux besoins des élèves ?

Sources

- Ministère de l'Éducation Nationale (DGESCO) "Scolariser les enfants présentant des troubles des apprentissages (TSA)"
- "L'évaluation différenciée. Pourquoi ? Comment ?" Équipe ressource ASH 2nd degré. Pilotée par V. Poutoux, C. Bobillier, C. Bourgoin, C. Schlegel, Danielle Manzo, Cécile Choblet, Vincent Del Puppa, Nathalie Valentin, Fernand Bouthémy, Sylvie Leone.

- Synthèse réalisée par Stéphanie Fèvre - SEGPA Collège St Joseph La Salle - Dijon

Journée organisée par le groupe Pilotage ASH Z1 :
 Anne ZANA, Christine TIPY, Cécile SANTIGNY et Marc RENARD
 Compte-rendu rédigé par Cécile SANTIGNY

Intervention de Vincent BOURDEAUX :

Enseignant personne ressource

A l'ITEP de Domois



Le Co-Projet

Animation ASH – Personne-Ressource(s)

V. BOURDEAUX

Mars 2019

Co - projet

- Commun
- Collaboration

- But que l'on se propose d'atteindre
- Chercher à changer le présent

⇒ **Processus**

Un projet à plusieurs strates:

1. Co-élaboration/Co-construction
2. Co-intervention
- ~~3. Co-enseignement~~

TREMBLAY Ph. (2012) :

« La **co-intervention externe** consiste en une collaboration où les enseignants et les spécialistes travaillent au même moment pour des élèves d'un même groupe mais sans partager le même espace ni les mêmes méthodes... »

MARCEL et Co (2007) :

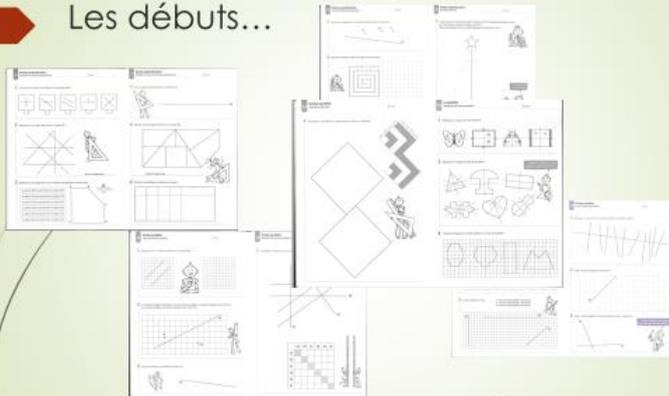
« La **collaboration** est présente chaque fois que plusieurs enseignants travaillent ensemble à la poursuite d'un objectif et d'un projet commun, même s'ils en assument individuellement leurs tâches face aux élèves.

TREMBLAY Ph., « Inclusion scolaire. Dispositif et pratiques pédagogiques », De Boeck, 2012
MARCEL DUPRIEZ et PERISET-BAGNOUD, « Coordonner, collaborer, coopérer », De Boeck, 2007

Situation de « Kévin »

- Jeune qui est inclusion dans une classe ordinaire avec deux temps d'apprentissage sur l'Unité d'Enseignement.
- Il rencontre des difficultés scolaires en mathématiques.
- Je contacte l'enseignante pour faire un bilan.
- Proposition d'aide.

Les débuts...



⇒ Gagner sa confiance

Puis...

1. Présentation du concept « Co-projet » à l'enseignante de la classe de référence
2. Rencontres « discussion » → Nous avons appris à nous connaître
3. Réunion de travail

La conception du Co-projet

En 5 étapes



⇒ Positionnement E / Ei

Etape 1

Rencontre Enseignant de la classe de référence (E) et de l'enseignant de l'UE (Ei)

- *Etablir une rencontre avec E afin de présenter succinctement le projet.*
- *Mobiliser l'enseignante pour l'engager dans le projet.*
- *Si l'enseignante semble disposée à s'engager :*
 - *Faire la liste des besoins de Kévin.*
 - *Recueillir la séquence d'apprentissage de E.*
 - *S'accorder sur le travail à choisir, sur l'aide à apporter à l'élève.*
- **Présenter conjointement le projet à Kévin.**

Etape 2

Analyse de la compétence à travailler

- Repérer les obstacles de la notion qui peuvent poser problème.
- Croiser obstacles de la compétence et difficultés de Kévin.
- Réfléchir sur :
 - Les savoirs antérieurs à approfondir ou non.
 - Les différentes remédiations possibles à proposer à l'élève.
 - La construction d'outil(s) étayant(s) et transférable(s) dans la classe de référence.
- Construire une trame de séquence à soumettre à E

Etape 3

2^{de} rencontre Ei – E – Conception de séquence

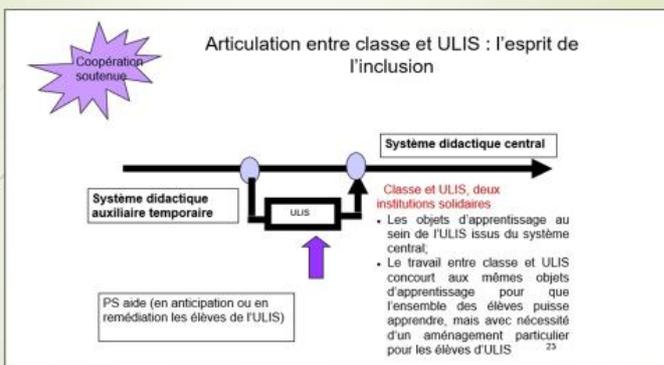
- Soumettre la séquence « tremplin » à E.
- Recueillir la séquence « type » de E.
- Analyser conjointement les séquences :
 - Echanger autour des remédiations proposées : pertinence, modification, apport de la part de E.
 - Repérer les obstacles ou conflits entre les deux séquences.
- Fusionner et ajuster les deux séquences → **Créer le co-projet.**
- **Rencontrer Kévin** : Présenter le projet soit en présence des deux enseignants soit par chaque enseignant à des moments différents.
- Etablir un calendrier de rencontre « bilan » (au minimum à mi-parcours et avant l'évaluation).

Etape 4

Mise en place du co-projet par les deux enseignants

- Réaliser les différentes séances d'apprentissages.
- Etablir un bilan à la fin de chaque séance afin de déterminer les points à renforcer.
- Planifier une « rencontre bilan » en fonction du programme établi ou si la situation le nécessite.
- Présenter les outils construits par l'élève avec Ei.

Schématiquement...



TOULLEC-THERY Marie
Conférence du 18 décembre 2017

Etape 5

Bilan du co-projet

- **Analyse de ou des réussites de Kevin.**
- **Analyser/ évaluer conjointement le co-projet.**
 - Repérer les obstacles rencontrés
 - Proposer des remédiations éventuelles pour les futurs projets.

Points de Vigilance

- L'utilisation dans la classe de référence des objets migrants construits par l'élève.
- Rencontre institutionnalisée entre E et Ei (l'organisation des rencontres doit être définie par les deux enseignants afin qu'elle soit satisfaisante pour les deux parties donc engageante)
 - Temps de co-préparation
 - Temps de bilan
 - Planification des rencontres
- Echange des bilans et des perspectives de fin de séance.
- La motivation de E à la présentation du co-projet.
- La motivation à entretenir tout au long du co-projet
- Clarification des rôles de chacun (elle permet d'éviter toute frustration réciproque) :
 - Pas de travail par délégation
 - Ne pas empiéter sur le terrain d'expertise de E
- Définir les modalités de travail
 - Méthodes
 - Rituels
- Eviter les conflits

Facteurs facilitants

- Les enseignants ayant une expérience d'enseignement relativement longue collaborent d'avantage.
- Plus les enseignants ont un sentiment de compétence élevé plus le niveau d'engagement est important
- E et Ei ont une vision commune du développement ou de l'évolution de l'élève
- E et Ei partagent les mêmes préoccupations pédagogiques
- E et Ei doivent être ouverts et prêts à l'échange.
- La construction d'une relation forte basée sur :
 - la parité
 - un respect mutuel
 - une entente cordiale (bienveillante et sincère)
- E et Ei doivent montrer une participation volontaire.